



Déclaration liminaire Unsa Education – CTSD d’ajustement 93 - 22 juin 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs membres du CTSD

Dans un contexte politique difficile et peu favorable à la création de postes de titulaires dans la fonction publique, la Seine Saint Denis peut se réjouir encore une fois d’une dotation importante pour la rentrée 2018.

D’une part nous savons que cette création de postes a servi en majeure partie à la mise en œuvre du dispositif 100% réussite et nous pouvons craindre à une évolution négative de la dotation pour le département à l’issue de la stabilisation du dispositif c’est à dire après 2019.

D’autre part l’UNSA éducation regrette vivement l’absence total de création de postes RASED.

Certes, pour l’UNSA éducation la mise en œuvre du dispositif à effectif réduit est positif et va dans nos le sens de nos mandats mais elle ne doit pas être la seule réponse à la prise en charge de la difficulté scolaire en éducation prioritaire.

Par ailleurs, nous rappelons que 40% des écoles ne sont pas en éducation prioritaire dans le 93 et la gestion de la difficulté scolaire doit également continuer à être considérée de façon spécialisée dans les écoles hors éducation prioritaire.

Nous resterons également vigilants quant au respect des seuils de classe aussi bien dans les classes hors dispositif de l’éducation prioritaire que dans l’ensemble des écoles hors éducation prioritaire car la mise en place des dispositifs 100% réussite ne doivent pas non plus engendrer l’augmentation du nombre d’élèves par classe en dehors du dispositif.

Nous constatons aussi que seules 3 TPS sont ouvertes (pour 1 fermeture) et l’UNSA s’inquiète réellement de l’avenir de ces dispositifs d’accueil des enfants de moins de 3 ans.

L’annonce de la maternelle obligatoire à 3 ans bien a été accueillie très favorablement par l’UNSA éducation qui demandait cela depuis longtemps, cependant le projet affiché du gouvernement de refonder totalement la petite enfance peut nous faire craindre la disparition des TPS prochainement.

En ce qui concerne les Médiateurs Prévention Violence, l’UNSA éducation ne peut que saluer la création de postes.

Toutefois, nous souhaitons qu’une réelle formation accompagne les personnels affectés sur ces postes qui doivent rester des postes spécifiques.

De même nous demandons que les missions et rôles des MPV soient bien définies et informées aux directeurs ainsi qu'aux enseignants.

Enfin nous tenons à remercier sincèrement les personnels de la DSDEN pour leur travail compte tenu des difficultés informatiques rencontrées pendant toute cette année.

Merci pour votre écoute.